

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	56 (1968)
Heft:	92
Artikel:	Allô la ville, ici la campagne : jeunesse rurale à l'étude
Autor:	Bastardot, Y.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-272148

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allô la ville, ici la campagne

Jeunesse rurale à l'étude

Il ressort d'une enquête menée par l'Alliance des sociétés féminines, soutenue par la Fondation pour l'étude des problèmes concernant le travail féminin que sur le plan scolaire, les filles sont désavantagées par rapport aux garçons en étant privées d'un certain nombre d'heures de cours essentiels (calcul, sciences, langue maternelle). En effet, on constate qu'au cours des neufs ans de scolarité, les filles citadines ont 480 heures d'arithmétique de moins que les garçons (rurales 360 heures), 80 heures de sciences (citadines et rurales), 560 heures d'étude de la langue maternelle (620 heures pour les rurales). Cet état de fait qu'on ne saurait modifier sans perturber la formation pratique et ménagère de nos jeunes filles ne semble toutefois pas handicaper outre mesure les élèves particulièrement douées, citadines ou rurales.

La démocratisation des études, les moyens de locomotion mis à la disposition des jeunes, le remboursement par l'Etat des frais de déplacement des écoliers, tous ces facteurs ont contribué à faciliter à notre jeunesse rurale l'accès aux classes secondaires ou gymnasiales.

A ces avantages, il y a lieu d'ajouter l'effort des Départements de l'instruction publique de nos cantons romands en vue de faciliter le passage vers des classes supérieures d'élèves particulièrement douées. Dans le canton de Vaud, mentionnons entre autres réalisations, la classe de raccordement ouverte en 1961 et destinée aux élèves des classes primaires supérieures souhaitant suivre la section mathématiques-sciences du gymnase. Rappelez qu'il existe aussi un cours préparatoire d'une année ouvert aux jeunes gens et jeunes filles dépourvus de formation secondaire et désirant acquérir un complément de formation générale avant d'entreprendre des études d'infirmier ou d'infirmière ou une autre profession para-médicale.

Dans ce rapide inventaire des facilités offertes aux élèves issus de zones rurales, nous ne pouvons oublier de signaler l'effort très grand de regroupement scolaire entrepris à l'échelle intercommunale et visant à supprimer les classes à trois degrés, en groupant par âge les élèves de plusieurs localités.

Financièrement d'abord, psychologiquement ensuite, ces fusions de classe ont beaucoup coûté. C'était à la fois rompre avec l'école traditionnelle, accepter que des enfants souvent très jeunes se déplacent d'un village à l'autre, que des bâtiments scolaires perdent leur destination première ou que d'autres, à grands frais pour les communes, s'édifient.

L'OPINION DES PARENTS

Sans vouloir tirer des généralités d'une enquête menée à l'échelon régional, il nous paraît toutefois intéressant de nous arrêter à celle qui fut entreprise sous les auspices de l'IAO par la Société européenne de sociologie rurale.

Ce travail a été effectué dans quatre communes de Suisse orientale et cherchait dans un sondage d'opinion à connaître l'avis de la population sur les structures scolaires existantes et sur les besoins qui se faisaient sentir sur le plan culturel.

Deux des quatre communes couvertes par l'enquête sont dans des régions de plaine, l'une dans une zone de culture de blé (Schlatt) et l'autre dans un secteur de culture fruitière et de production laitière (Egnach). Les deux autres se trouvent en montagne et vivent essentiellement de l'élevage et de l'industrie laitière (Alt St. Johann et Ebnat).

L'enseignement scolaire. — En plaine, la majorité de la population juge souhaitable la fréquentation d'une école secondaire après l'école primaire. En montagne, par contre, 88 % des personnes interrogées à Alt St. Johann et 67 % à Ebnat l'ont souhaitée. Il est intéressant de relever qu'à Alt St. Johann une discrimination a été faite entre garçons et filles : 88 % en faveur d'une classe secondaire pour les garçons, 76 % seulement pour les filles. Dans la seconde localité, aucune réserve n'a été exprimée. Quant à savoir pourquoi les zones de montagnes semblent réfractaires à des études secondaires, les raisons suivantes nous renseignent :

a) la fréquentation d'une classe terminale (niveau intermédiaire entre le primaire et le secondaire) nous suffit (ce « nous », est-ce la jeunesse, les aînés, le clergé ?) ;

b) le risque est grand de voir les jeunes quitter la profession d'agriculteur et abandonner la montagne ;

c) la crainte que les filles ne veuillent plus épouser d'agriculteurs de montagne.

La formation professionnelle. — L'enquête a cherché à déterminer l'opportunité d'un enseignement ménager rural, d'un stage chez

des étrangers et la fréquentation d'une école ménagère rurale.

Les réponses affirmatives recueillies dans les quatre communes s'expriment par les pourcentages suivants :

	Enseigne- ment ménager	Stage	Ecole ménagère
Schlatt	77,8	27,8	83,3
Egnach	83,3	44,4	94,5
En montagne :			
Alt St. Johann	3,5	6,8	44,8
Ebnat	38,1	57,1	45,5

En plaine, on souhaite donc, plus qu'en montagne, un élargissement de l'horizon des jeunes, pour lesquels on juge nécessaire une formation professionnelle ou ménagère hors de l'exploitation familiale.

En montagne, à Alt St. Johann plus particulièrement, on paraît refractaire tant pour les garçons que pour les filles à un stage pratique hors du foyer. On se contentera donc d'une formation empirique, sans espoir de sortir de l'ornière.

LA FORMATION A DES PROFESSIONS COMPLÉMENTAIRES

D'une façon générale, on a écarté d'emblée l'idée d'une formation professionnelle préparant des jeunes filles à un métier complémentaire. On estime que les activités multiples qui sont le lot des épouses de paysans les absorberont de façon totale.

Par contre, on espère pour elles des cours qui compléteront leur formation professionnelle et ménagère : cours de cuisine, de couture, de puericulture, etc. Sans vouloir tirer des déductions générales sur les bases d'une enquête menée à l'échelon régional, il nous semble possible de conclure ceci grâce aux chiffres ci-dessus : si, dans maintes régions de notre pays, un très grand effort est consenti en faveur des ruraux et de leur formation scolaire et professionnelle, d'autres contrées — zones de montagne où à l'écart des grands courants — se confinent dans leurs structures ancestrales et renvoient à leurs trois K les filles des familles paysannes.

Kinder, Küche, Kirche seront leur horizon pour longtemps encore.

Y. Bastardot

Des fruits à prix réduits

En 1935, la Régie fédérale des alcools, se basant sur l'article 32 bis de la Constitution fédérale et sur certains articles de la loi sur l'alcool, a commencé à organiser des campagnes de livraison de fruits à pépins à prix réduit aux populations peu favorisées. Par l'abaissement du prix, l'on voulait obtenir une plus grande affection des fruits à l'alimentation humaine et renforcer ainsi l'utilisation non alcoolique prévue par la Constitution et la loi tout en améliorant l'approvisionnement des populations urbaines et montagnardes de conditions modestes.

La situation économique a, depuis lors, évolué. Les campagnes de vente à prix réduit aux personnes à revenus modestes sont-elles, dès lors, encore nécessaires aujourd'hui ? Partant de l'idée que, hier comme aujourd'hui, les ventes à prix réduits de fruits à pépins, cerises et pruneaux, constituent une mesure pour encourager l'utilisation non alcoolique des fruits, la Régie fédérale des alcools a poursuivi sa tâche dans ces sens. Les livraisons de pommes s'étendent actuellement à toute la Suisse. La récolte détermine la quantité livrée. En cas de faibles récoltes, les ventes sont limitées, et, dans les cas extrêmes, supprimées.

En 1958, 4980 tonnes de pommes ont été livrées aux personnes à revenus modestes et

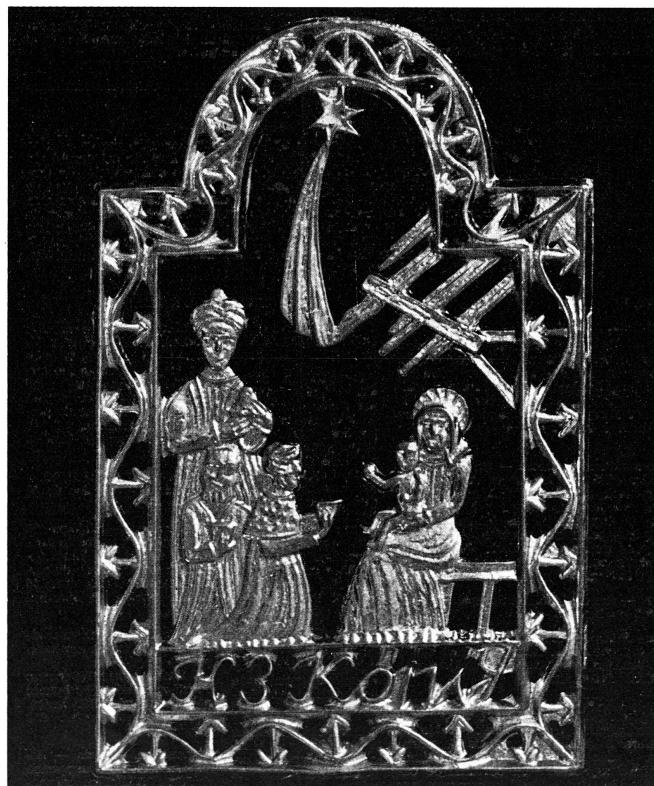


Pensez aux timbres Pro Juventute !

aux communes de montagne dans le cadre de la campagne de ventes à prix réduits. 71,6 % de ce tonnage ont été affectés aux populations de montagne. La quantité moyenne de pommes livrées à chaque commune — il y avait, il y a dix ans, 1024 communes bénéficiaires — était de 4863 kilos. En 1967, le pourcentage des livraisons en zone de montagne a légèrement augmenté, passant à 72,8. Le nombre des communes bénéficiaires a, lui aussi, enregistré une augmentation d'une centaine.

Les ventes de cerises et de pruneaux sont limitées à certaines communes de montagne. Elles ont ainsi géographiquement et quantitativement une ampleur moins importante que celles des pommes.

C.R.I.A.



Noël nous apporte son message de joie, d'espérance et d'amour

(D'après un ancien étain confectionné aux environs de 1800)

Photo Wetter, Zurich

Enigme littéraire

Sur l'émancipation des femmes

Pour les jours de relâche de la fin de l'année, nous proposons ci-dessous, à l'intention de nos lecteurs, un texte tiré d'une œuvre extrêmement connue. Ceux qui ne trouveraient pas le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage, découvriraient la réponse quelque part dans le présent numéro... Pour corser un peu la difficulté, les noms propres ont été remplacés par de simples initiales.

— ... Le gouvernement obéit sans doute à des considérations d'ordre général et ne se préoccupe guère des conséquences que peuvent entraîner les mesures qu'il prend. Je citerai comme exemple l'instruction supérieure des femmes : alors qu'il devrait la considérer comme funeste, il ouvre cours sur leur intention.

A. A. objecta que l'on confondait d'ordinaire l'instruction avec l'émancipation, d'où les préjugés contre celle-là.

— Je crois, au contraire, rétorqua P., que ces deux questions sont intimement liées l'une à l'autre. La femme est privée de droits parce qu'elle est privée d'instruction, et le manque d'instruction provient de l'absence de droits. N'oublions pas que l'esclavage de la femme est si ancien que bien souvent nous sommes incapables de comprendre l'abîme légal qui la sépare de nous.

— Vous parlez de droits, dit S. I. quand il put ouvrir la bouche ; est-ce le droit de remplir les fonctions de juré, de conseiller municipal, de fonctionnaire public, de membre du parlement ?...

— Sans doute.

— Mais si les femmes peuvent exceptionnellement remplir ces fonctions, ne serait-il pas plus juste de donner à ces droits le nom de devoirs ? Un juré, un conseiller municipal, un employé de télégraphe remplit un devoir, personne n'en doute. Disons donc que les femmes cherchent — et fort légitimement — des devoirs ; on ne peut donc que sympathiser à leur désir de prendre part aux travaux des hommes.

— C'est juste, appuya K. ; le tout est de savoir si elles sont capables de remplir ces devoirs.

— Elles le seront certainement, dès qu'elles recevront une instruction plus développée, dit S. A. Ne voyons-nous pas...

— Et le proverbe ? dit le vieux P. qui avait écouté cette conversation en riant de ses petits yeux moqueurs. Je puis le citer devant mes filles : la femme a les cheveux longs...

— C'est ainsi qu'on jugeait les nègres ayant leur émancipation, s'écria P. mécontent.

— Ce qui m'étonne, reprit S. I., c'est de voir les femmes ambitionner des devoirs qui bien souvent les hommes cherchent à éviter.

— Ces devoirs, dit P., sont accompagnés de droits : les honneurs, le pouvoir, l'argent, voilà ce qu'ils cherchent les femmes.

— C'est absolument comme si je briguais le droit d'être nourrice et trouvais mauvais qu'on me le refusât, alors que les femmes sont payées pour cela, dit le vieux P.

T. éclata de rire, et S. I. regretta de n'être pas l'auteur de cette plaisanterie ; K. lui-même se dérida.

— Oui, mais un homme ne peut allaiter, dit P., tandis qu'une femme...

— Pardon, un Anglais à bord d'un navire, est parvenu à allaiter son enfant, dit le vieux P., qui se permettait devant ses filles quelques libertés de langage.

— Soit, qu'il y ait autant de femmes fonctionnaires que d'Anglais nourrices, dit S. I., heureux d'avoir lui aussi trouvé son mot.

— Mais les filles sans famille ? demanda S. A. qui, en soutenant P. avait toujours eu en vue la T., sa petite danseuse.

— Si vous scrutez la vie de ces jeunes filles, dit fort inopinément D. A. — et non sans aigreur, car elle avait deviné à qui son mari faisait allusion — vous trouverez certainement qu'elles ont abandonné une famille dans laquelle des devoirs de femmes étaient à leur portée.

— Peut-être, mais nous défendons un principe, un idéal, riposta P. de sa voix tonnante. La femme réclame le droit à l'indépendance, et elle souffre de son impuissance à l'obtenir.

— Et moi, je souffre de n'être pas admis comme nourrice à la maison des enfants trouvés, répeta le vieux P., à la grande joie de T., qui en laissa choir par le gros bout une asperge dans sa sauce.